

Rapport d'orientation budgétaire 2020

Comme le prévoit l'article L. 2312-1 du CGCT, dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants, il doit être présenté devant l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat de l'assemblée délibérante, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération.

Sommaire :

- I- Bilan financier**
- II- Bilan d'activité**
- III- Revue de presse**
- IV- L'année 2019 en quelques chiffres**

I- BILAN FINANCIER

A- La section de fonctionnement

1- Les ressources du CFMEL :

Le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux étant un syndicat mixte, la quasi-totalité de ses ressources de fonctionnement provient de ses adhérents : communes, établissements publics, Conseil Départemental de l'Hérault.

Le taux de cotisation des communes et des communautés de communes adhérentes au CFMEL est fonction du taux d'évolution de la DGF. Or celui-ci n'augmentant plus depuis 2011, les cotisations au Centre restent inchangées. Néanmoins le CFMEL peut compter sur une démographie positive permettant une augmentation du produit des cotisations des communes et EPCI chaque année.

Les autres ressources de fonctionnement du CFMEL sont les « produits divers de gestion courante ». Il s'agit de la participation de l'EPTB Vidourle pour l'utilisation du photocopieur et de la machine à affranchir du CFMEL, ainsi que les mémoires en contentieux pour lesquels il est demandé aux communes une participation de 500 €.

Entre 2014 et 2019, **les recettes réelles de fonctionnement du CFMEL sont globalement restées stables**. Le produit des cotisations des membres qui représentent 98% des recettes réelles de fonctionnement est en augmentation de +1.2 % en 2019 grâce à la dynamique « population » compensant ainsi partiellement la baisse enregistrée en 2017 du fait de la diminution de la participation du Département et de la perte de la subvention de Mairie 2000.

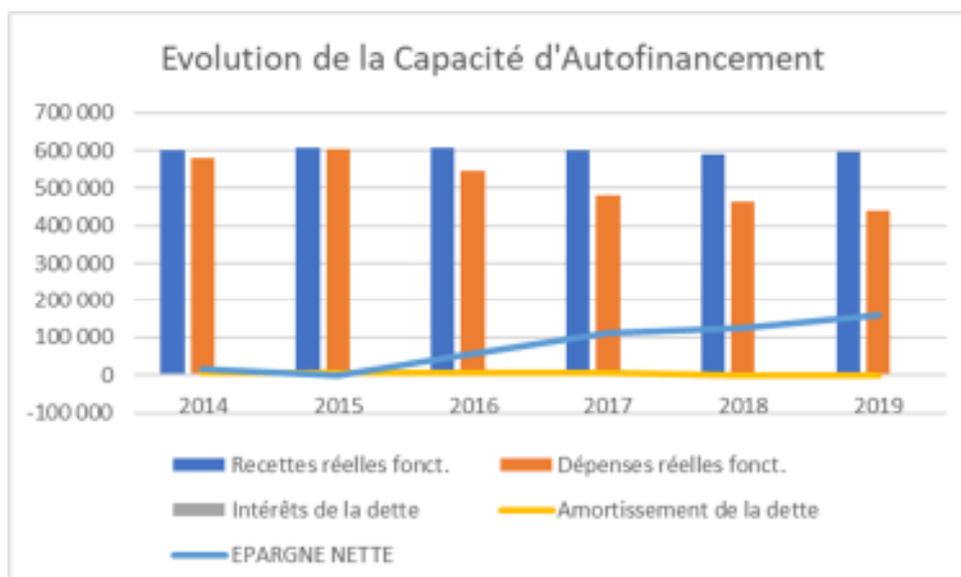
2- Les charges du CFMEL :

Le CFMEL étant un organisme de formation et d'assistance juridique, les postes de dépenses les plus importants sont logiquement : la masse salariale, les frais de documentation et les frais d'organisation des réunions.

- Les charges de personnel (chapitre 012) **ont sensiblement baissé** entre 2014 et 2019 (-19,8 %). En 2019, la part des charges de personnel représente 64% des dépenses réelles de fonctionnement en baisse de 10% par rapport à 2014.
- Les charges générales (chapitre 011) **baissent** entre 2015 et 2019 alors que le centre a augmenté ses prestations (passage d'une moyenne de 30 réunions par an à 50). Des économies ont été réalisées sur le poste « intervenants extérieurs » dont le coût d'intervention a été encadré par délibération mais aussi grâce à des intervenants « bénévoles » issus de partenariats mis en œuvre par le CFMEL avec par exemple le Centre de Gestion.
- Les autres charges qui représentent 2.9 % des dépenses réelles totales sont stables sur l'année.

3- La capacité d'autofinancement :

L'épargne nette, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce flux réel permet d'autofinancer les investissements. Lorsque la capacité d'autofinancement n'est que partiellement utilisée à cette fin, le solde disponible vient alors renforcer le fonds de roulement.



- L'épargne nette négative en 2015 s'est reconstituée au fil des exercices grâce à la baisse des dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet ainsi au CFMEL d'être en capacité d'investir pour répondre aux enjeux importants de formation avec le renouvellement des équipes municipales.

B- La section d'investissement

1- Les dépenses d'investissement :

Le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux est une structure où la matière grise constitue une part importante de « l'investissement », tout comme la documentation technique ou l'appel à des intervenants experts, or ces dépenses sont structurellement portées par la section de fonctionnement comme cela a été vu précédemment. La section d'investissement du CFMEL n'est donc pas représentative de celles auxquelles on est habitué. Jusqu'à présent, ces dépenses consistent en un renouvellement régulier du matériel informatique et bureautique, ainsi qu'à l'achat d'un véhicule de service (le dernier en date étant une Citroën C3 en 2016).

Depuis 2017, le CFMEL modernise son fonctionnement : reconfiguration du site internet, création d'une nouvelle charte graphique, renouvellement du parc informatique, vidéo projecteur... En 2019, le CFMEL a investi sur la gestion électronique documentaire (GED) qui permet une gestion facilitée de documents partagés entre collaborateurs et une meilleure gouvernance documentaire. Les dépenses d'investissement 2019 sont donc en hausse à 34 579 euros.

Les investissements prévus en 2020 continuent de se concentrer sur l'amélioration technique et informatique avec le renforcement de la connexion internet en vue d'accroître sa vitesse et sa sécurité.

2- Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont le FCTVA, la dotation aux amortissements, et le virement de la section de fonctionnement. Le FCTVA et la dotation aux amortissements sont liés à la dynamique d'investissement et représente un faible montant : 16.404 % du montant des dépenses éligibles N-2 attendu pour 2020 à un montant de 1 400 euros ; la dotation aux amortissements, compte-tenu des investissements réalisés en 2019 sera en progression. Enfin, selon le résultat définitif du compte administratif 2019, il pourra être décidé une affectation

partielle de celui-ci en investissement pour participer au financement des dépenses d'investissement.

C-Structure et gestion de la dette

Le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux n'a plus de contrat d'emprunt en cours. Le précédent emprunt a été entièrement remboursé en 2017.

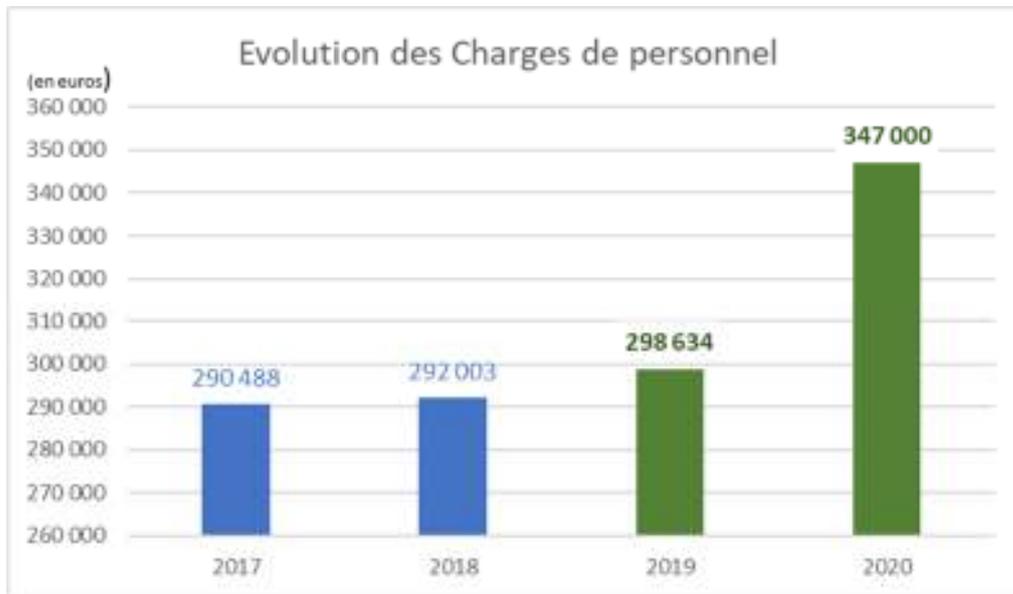
Le 1^{er} août 2018, le CFMEL avait souscrit par sécurité une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon dont l'échéance était au 01/08/2019. Cette ligne est destinée à assurer le fonctionnement du CFMEL jusqu'à l'encaissement des cotisations des adhérents qui ne peuvent intervenir avant le vote des budgets primitifs dans chaque commune. Compte-tenu de la situation financière du CFMEL en 2019, cette ligne n'a pas été activée. La commission d'intervention de 200 euros a été réglée à la mise en place de la ligne en 2018. En 2019, seule la commission de non utilisation est due.

Prêteur	Montant de la ligne	Montant des tirages 2019	Montant des remboursements 2019		Encours restant dû
			Commission	Intérêts	
Caisse d'Epargne LR	100 000,00 €	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €

- Le Centre de formation est donc une structure qui n'est plus endettée. Compte-tenu de l'augmentation du fonds de roulement, le recours à une ligne de trésorerie n'apparaît plus nécessaire. Toutefois, l'année 2020, avec les élections, entraîne un risque supplémentaire de retard du versement effectif des cotisations au titre de l'année 2020. Au vu du faible coût généré par cette ligne (300 euros de frais fixe soit 0.3 %) et par mesure de sécurité, le CFMEL propose de reconduire le recours à une ligne de crédit en 2020.

D-Les dépenses de personnel

1- L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel



- La hausse des frais de personnel (+2.2%) constatée entre 2018 et 2019 ne reflète pas la situation réelle de ce chapitre. En effet, l'année 2019 est atypique à plusieurs niveaux : le poste budgétaire créé en catégorie B a été effectif au 22/05/2019. Il n'a donc pas impacté l'année pleine. De plus, le départ d'un agent de catégorie A le 15/04/2019 n'avait pas été prévu et son remplacement n'est intervenu que le 01/10/2019 ; enfin, un agent de catégorie C, en congé maladie ordinaire, a été en demi traitement sur 3 mois de l'année 2019. Corrigé de ces éléments, l'année 2019 aurait eu un niveau de rémunération totale attendu de 337 000 euros.
- En 2020, les charges de personnel devraient s'établir à 347 000 euros en hausse de + 2.9 % par rapport à 2019, corrigé des éléments exceptionnels indiqués ci-dessus. A cela, il convient d'ajouter la concrétisation de la décision du Comité de juin 2019, à savoir la création d'un emploi fonctionnel de DGS, et les avancements de grade susceptibles d'intervenir courant 2020.

2- La rémunération du personnel du CFMEL

- Le régime indemnitaire des agents du CFMEL est désormais encadré par une délibération du 29 juin 2017 suite à la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP). L'entrée en vigueur du RIFSEEP a été l'occasion de revaloriser le régime indemnitaire mensuel des deux agents de catégorie C. Il a également été décidé de mettre en place la seconde part du RIFSEEP, le CIA (complément indemnitaire annuel) qui conformément à la délibération sera versé semestriellement (juin et novembre). Dans un souci d'égalité et afin que cela soit d'autant plus bénéfique aux catégories C, le montant de ce CIA est identique pour tous les agents.
- Aucun agent du CFMEL ne bénéficie d'avantages en nature.
- Les avantages dont bénéficient les agents du CFMEL sont l'adhésion au Comité d'œuvre sociale (COS) du CDG 34, l'accès au restaurant administratif du Conseil départemental ou des Chèques déjeuners (50% de participation de la part de l'employeur).
Le Centre de formation a également mis en place en 2013 la participation de l'employeur à la mutuelle comme prévue par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.
- Concernant la durée du temps de travail, celle-ci est, conformément au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001, de 35h par semaine soit 1607 heures par an. Tous les agents du CFMEL sont à temps complet.

II- BILAN D'ACTIVITÉ

A-Les adhérents du CFMEL

Le nombre de communes adhérentes au CFMEL est de **339**.

- Répartition des communes par strates :

<i>Nb Habitants</i>	<i>Nb Adhérents</i>
1 à 499	156
500 à 999	55
1 000 à 1 999	53
2 000 à 4 999	53
5 000 à 9 999	14
10 000 et plus	8
TOTAL	339

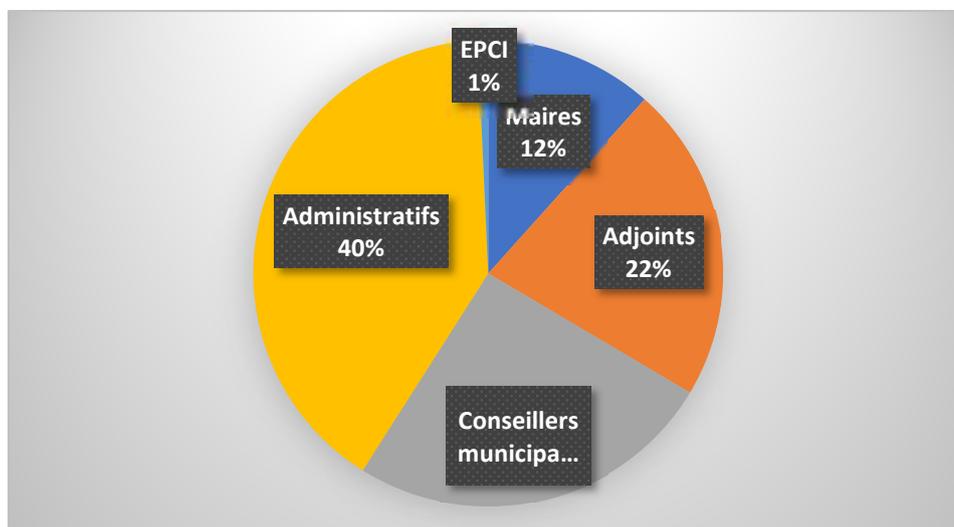
- Nombre d'établissements publics locaux adhérents : **11** au 31/12/2019.
- La création de la commune nouvelle Entres-Vignes impacte ces données, puisque les communes de Vérargues et de Saint Christol étaient toutes deux membres du CFMEL.

B-La mission de formation des élus

Au cours de l'année 2019 le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux a organisé au profit des Elus de l'Hérault **38** réunions ou sessions de formation.

Ces actions ont permis de réunir **1096 personnes**, dans une période (fin de mandat), où le nombre de participants aux formations a traditionnellement tendance à diminuer.

Ces participants se répartissent de la façon suivante :

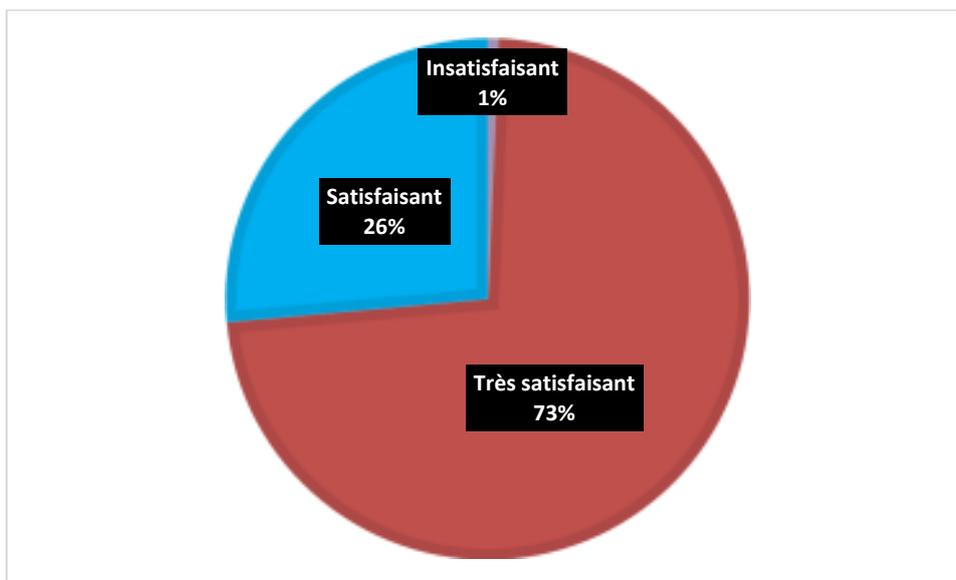


1- Actions de formations réalisées en 2019

Intitulés	Nb de journées	Nb de participants	Intervenants
Actualités des finances publiques : Les collectivités locales et les activités soumises à la TVA Nouveautés de la loi de finances 2019	6	204	M. V. GUEVARA, CFMEL Les services de la DDFiP
La réforme des listes électorales: Le répertoire électoral unique	4	208	M. P. BONNAUD, CFMEL Mme C. VILLADOMAT, Mairie de Saint-Estève
Le fonctionnement de l'Union Européenne et son action sur les territoires	4	60	M. V. GUEVARA, CFMEL MM M. JULIEN et A. DURAND de la maison de l'Europe de Montpellier
Soutenir l'agriculture locale : Quels enjeux pour l'agriculture aujourd'hui ? Quels outils et leviers d'action à disposition des élus communaux ?	4	85	Mme S. VAN MIGOM, CFMEL Les services de la Chambre d'Agriculture
Marchés publics de travaux: Optimiser la passation et sécuriser l'exécution	4	119	Mme S. VAN MIGOM, CFMEL M. M. MARTY, FFB de l'Hérault M. Y. LHUSSIÉ, CD de l'Hérault
Communication préélectorale et financement des campagnes électorales : Connaître les bonnes pratiques et appliquer les règles en période préélectorale	6	209	Mme S. VAN MIGOM, CFMEL M. V. GUEVARA, CFMEL
Les obligations légales de débroussaillage	4	93	M. P. BONNAUD, CFMEL; MM. F. BROCHIERO et M. DAEDEN, DDTM34
Les archives communales et intercommunales: Être en conformité avec la loi à la veille des élections	6	118	M. P. BONNAUD, CFMEL Mme E. BRUN et M. I. GOOSSENS, Mission Archives CDG 34
TOTAL :	38	1096	

2- Taux de satisfaction des formations organisées en 2019

Il est distribué un questionnaire de satisfaction lors des réunions de formation afin de les rendre encore plus pertinentes. Le taux de réponse à ce questionnaire est de 65 %. Il fait ressortir un **taux de satisfaction de 99 %** (dont 73 % « très satisfaisant ») et seulement 1 % de « non satisfait ».



3- Actions de formation prévues en 2019

Les formations prévues au premier semestre :

Le CFMEL est en capacité de proposer, au lendemain des élections municipales, deux cycles de de formation élaborés en interne, autour des thèmes du fonctionnement du conseil municipal et du budget communal.

- 12 journées de formation sur le budget communal avec Mme Sylvie CALIN, CFMEL, et les services de la DDFiP
- 12 journées de formation sur le fonctionnement de la commune avec Mme Sophie VAN MIGOM, CFMEL.

Les formations prévues au second semestre :

Plusieurs sujets doivent être abordés au cours de la première année de mandat, notamment les pouvoirs de police du Maire et des Adjoints, l'organisation des secours dans la commune, l'urbanisme de planification ou le recours aux contrats de la commande publique.

Le calendrier de formation sera élaboré autour de ses thématiques pour proposer une vingtaine de sessions de formations.

C- Les activités de publication/assistance/contentieux

1. Les publications du CFMEL :

Espace infos :

Chaque mois, le CFMEL publie sa lettre d'information « *Espace infos* ». Cette publication se compose d'un article détaillé sur l'actualité juridique et financière (il s'agit du « *dossier du mois* »), des textes publiés au Journal Officiel, de la jurisprudence et des questions parlementaires. On peut également y trouver l'actualité du CFMEL, et un focus sur des sites internet pouvant intéresser nos membres. Cette publication de 12 pages est envoyée à toutes nos collectivités membres ainsi qu'aux personnes souhaitant la recevoir (inscription en formation ou via la newsletter du site), soit une diffusion à un peu plus de 1 000 personnes par numéro.

Spécial budget :

Au premier trimestre de chaque année, le CFMEL conçoit et réalise la brochure « *Spécial budget* ». Cette brochure très détaillée, agrège toutes les informations nécessaires au vote du budget. On peut donc y retrouver toutes les dispositions anciennes et nouvelles introduites par les lois de Finances successives.

2. Activités de conseils juridiques :

Grâce à une permanence téléphonique continue, cette mission du CFMEL permet aux élus et aux administratifs d'obtenir les réponses aux questions qui se posent dans l'ensemble des domaines d'intervention des communes. Les réponses aux questions téléphoniques ou posées par courriels sont données rapidement (immédiatement ou dans la semaine suivante selon la difficulté du dossier) et sont généralement accompagnées de l'envoi d'une documentation ou de modèles d'actes.

Chaque jour, ces analyses juridiques impliquent une bonne connaissance de l'actualité juridique, le fonds documentaire acquis par le CFMEL (*LexisNexis Public, Dalloz, les publications des éditions Le Moniteur...*) permet d'accélérer l'expertise et le traitement des études tant du point de vue du délai de réponse que de sa pertinence.

- **611 conseils juridiques ont été donnés en 2019.**

3. Mémoires contentieux :

La rédaction de mémoires au contentieux devant la Juridiction Administrative, à la demande des communes membres, lorsque le ministère d'avocat n'est pas obligatoire, nécessite également un travail d'étude d'analyse et de collaboration important. La rédaction de ce type de document ne s'impose que lorsque les chances de succès sont réelles ou lorsque les circonstances imposent à la collectivité de tenter de faire valoir ses droits. En dehors de ces cas, la recherche d'une solution amiable est toujours préconisée.

Pour certains contentieux nécessitant notamment une connaissance du terrain ou un tri important des pièces litigieuses, un déplacement dans les Mairies concernées s'avère nécessaire.

La durée de traitement des mémoires en contentieux est très variable et les thèmes traités touchent à l'ensemble des domaines d'intervention des collectivités.

- **18 dossiers sont en cours en 2019 (8 de plus qu'en 2018).**

D- Présence au Salon des Maires de l'Hérault



Le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux était présent lors du Salon des Maires, des élus locaux et des décideurs publics de l'Hérault qui s'est tenu à Béziers le 20 juin dernier. Ce fut l'occasion de nouer des contacts avec des élus ne connaissant pas encore l'action du centre, mais également avec de potentiels partenaires de formation.

E- Le nouveau site internet cfmel.fr

Soucieux de fournir à ses membres des outils juridiques permettant de compléter son offre de formation et de mutualiser ses ressources, l'équipe du CFMEL a mené le projet de refonte du site internet.

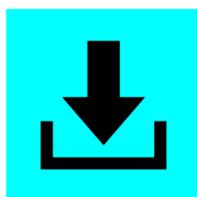
Depuis sa mise en ligne début novembre 2018, il est possible de mesurer l'intérêt que suscite cette nouvelle version du site www.cfmel.fr au travers de certains **indicateurs cumulés sur une année.**



953 visites / jour



**6458 consultations
des calendriers de formation**



Téléchargement des supports de formation

3132 pour « les Archives communales et intercommunales ».
2609 pour « Optimiser la passation et sécuriser l'exécution des marchés publics de travaux ».
1451 pour le power-point relatif à la réforme des listes électorales.



Consultation des bonus réservés aux membres

3853 pour les documents relatifs au « Le financement participatif »
2258 pour « Les Archives communales et intercommunales »
5702 pour les « Actualités des finances publiques »

Ces chiffres peuvent s'expliquer par les nouvelles propositions de contenus et le soin apporté à rendre la navigation sur le site plus ergonomique, notamment avec la mise en avant dès la page d'accueil d'une rubrique « Actualités » qui permet d'alerter nos communes membres sur l'entrée en vigueur des textes, la publication du calendrier et la mise en ligne des supports de formation.



Une rubrique « Le CFMEL » permet à tout un chacun de découvrir notre structure.

La rubrique formation offre la possibilité de s'inscrire en ligne, ainsi que de consulter et de télécharger les documents de formation du trimestre en cours et des trimestres précédents. Désormais sont également proposés à nos membres des « bonus » de formation (modèles, documents, études...) afin de compléter chaque formation.

L'onglet assistance juridique permet comme auparavant de retrouver un grand nombre de publication juridiques : Des fiches pratiques sur les marchés publics, l'urbanisme ou encore les pouvoirs de police ou l'administration générale. Ces fiches proposent un récapitulatif complet des textes et de la jurisprudence pour un sujet donné.

Sont également publiées régulièrement des réponses ministérielles ainsi que des réponses aux questions récurrentes que se posent les élus et gestionnaires des collectivités.

Découvrez l'espace infos du mois en ligne :



L'onglet Publications propose la consultation en ligne du mensuel « Espace infos » et de la brochure annuelle « Spécial Budget ».

Dès janvier 2020, une nouvelle publication sera proposée sous la forme de notes de conjoncture « finances » qui permettra de regrouper les données financières et économiques utiles aux communes en fonction de leur strate de population et de leur budget.

Enfin, un sondage sur les habitudes des utilisateurs du site a été adressé en Mairie ainsi qu'à un panel d'élus inscrits lors des sessions de formation début décembre 2019, pour affiner ces indicateurs et permettre de corriger et d'améliorer la navigation comme le contenu du site en vue des prochaines élections municipales.

III- REVUE DE PRESSE

En 2019, plusieurs articles ont été publiés dans Midi Libre, en voici quelques exemples :

Gigean Formation sur les listes électorales



■ Ambiance studieuse pour élus et employés municipaux

Les élus et personnels municipaux concernés par la gestion de ces listes ont reçu une formation assez passionnante à de nombreux titres. Christine Vilboudin, attachée territoriale principale dans une commune des FO et responsable du service des administrés et des élections depuis 35 ans, intervenait pour le Centre de formation de la fonction publique, à la demande du Centre de formation des élus de l'Hérault. « Les maières devaient se rendre compte de l'impact sur le fonctionnement des services et sur leur responsabilité. Désormais ce sont eux qui prendront les décisions d'inscription et de radiation sur les listes électorales. » Une commission consultative, une fois par an ou avant chaque scrutin, la pertinence des listes. Composée d'élus, avec opposition représentée, ils vérifieront

que les décisions du maire sont conformes et traitent les éventuels recours. « Nous nous sommes vu présenter un répertoire général électoral unique et actualisé dans lequel chaque commune va extraire sa liste d'électeurs, afin d'éviter tout doublon. Il sera aussi possible de s'inscrire jusqu'à un siècle et demi avant le scrutin, de le faire par Internet et, jusqu'à l'âge de 26 ans sans avoir à justifier d'un domicile, de pouvoir être inscrit sur la même liste que les parents. » Si cela devrait faciliter la vie des électeurs, la charge de travail va augmenter pour les communes, surtout au niveau des inscriptions. Le maire aura seulement 5 jours calendaires pour statuer sur la demande, (certaines petites mairies n'ouvrent qu'une fois par semaine), et il aura juste 2 jours pour notifier la décision à l'électeur.

Midi Libre Sète 12/02/19

Saint-Guilhem-le-Désert Les élus en formation



■ Les élus très attentifs sur le thème "l'Europe et moi".

Le jeudi 7 mars, le centre de formation des maires et des élus locaux a organisé une séance de formation pour les élus de la région proche à la mairie de notre cité. Accueillis par le maire Philippe Machellet, ce sont 13 élus qui se sont retrouvés sous la houlette de Vincent Guevara du CFMEL pour une conférence sur le

fonctionnement de l'union européenne animée par Michel Julian et Clara Durand de la Maison de l'Europe à Montpellier. Cette présentation a permis de préciser ou de rappeler aux élus, très satisfaits de cette studieuse matinée, l'implication de l'UE dans leur quotidien de gestionnaire ou de décideur.

Midi Libre Lodève 13 03 19

Villeneuve-lès-Béziers Formation sur la loi des finances aux élus et aide au permis des jeunes

C'est en présence de Christian Bilhac, président de l'association des Maires de l'Hérault, qu'une cinquantaine d'élus du département a été accueillie à la salle Campo de la commune, pour une journée consacrée à la Loi de finances 2019, et ses impacts sur les collectivités locales.

● AIDE AU PERMIS

La commune propose, comme l'an passé, une aide financière pour passer le permis de conduire. Pour déposer une candidature, il est nécessaire de répondre



■ Les élus très à l'écoute pour cette journée de formation.

aux critères suivants : être résident Villeneuvois depuis plus de deux ans, et être âgé de 18 à 21 ans. Il est demandé également aux candidats,

d'avoir un projet personnel d'insertion dans lequel s'inscrit le permis de conduire ; de démontrer la difficulté à payer par ses propres

moyens ; d'accepter d'effectuer en contrepartie, 50 heures de bénévolat pour la commune lors d'événements, tels que brocantes, forums, fêtes...

Au terme de ces heures, la personne bénéficiera d'une prise en charge de 50 % du prix du forfait de base du permis de conduire, soit 425 €, réglés directement à l'auto-école. La date limite de candidature est fixée au 29 mars prochain. Le dossier complet à remplir est accessible sur le site internet de la commune de Villeneuve-lès-Béziers.

Midi Libre Béziers 20/02/19

IV- L'ANNÉE 2019 EN QUELQUES CHIFFRES

ADHERENTS

Nombre de communes adhérentes	339
Nombre d'établissements publics locaux	11

BUDGET PRIMITIF 2019

Fonctionnement	839 200 euros
Investissement	102 398 euros

FORMATION DES ELUS

Nombre de réunions organisées	38
Nombre de participants	1096
Taux de satisfaction des formations	99 %

INFORMATION DES ELUS

Nb d'espaces infos diffusés	11 000
Nb d'espaces infos publiés	11
Nb de brochure « Spécial budget » diffusées	1 000

ACTIVITES CONTENTIEUX ET CONSEILS

Nb de conseils juridiques	Données en cours de collecte
Dossiers contentieux en cours	18

EFFECTIF DU CFMEL

Nombre d'agents	6
Structure d'emploi :	3 agents catégorie A 1 agent catégorie B 2 agents catégorie C

